

**Arrêté de nomination du jury du Diplôme Universitaire Arts, Lettres, Langues**

**Écrire pour le doublage pour l'année universitaire 2021-2022**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1, L. 712-2°,

Vu l'arrêté de l'Université Côte d'Azur DJSR n° 299/2020 en date 8 Décembre 2020, notamment son article 3 donnant délégation au directeur de l'EUR CREATES en ce qui concerne la désignation des jurys d'examen ;

Vu la délibération n° 2020-43 du conseil d'administration du 30/04/2020

**Sur proposition des responsables de formation,**

**Article 1 :** Le jury du Diplôme Universitaire Arts, Lettres, Langues Écrire pour le doublage est composé comme suit :

Est désigné président du jury :

Stéfano LEONCINI

Sont désignés membres du jury :

Serge MILAN

David RIBOTTI

Vincent VIOLETTE

**Article 2 :** Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre 1, du semestre 2 et des sessions de rattrapage.

**Article 3 :** Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, la force majeure de l'absence d'un membre de jury ne peut être admise.

Fait à Nice, 21/10/2021

Pour le Président d'UCA et par Délégation,  
Le Directeur de L'École Universitaire de Recherche

**Jean-Paul AUBERT**

